

**« ACCORDS COLLECTIFS DE TRAVAIL
APPLICABLES DANS LES CENTRES D'HÉBERGEMENT
ET DE RÉADAPTATION SOCIALE ET
DANS LES SERVICES D'ACCUEIL, D'ORIENTATION ET
D'INSERTION POUR ADULTES »**

**Avenant n°1 du 20 octobre 2014
au protocole n°155 du 4 juillet 2014
relatif au régime collectif de complémentaire santé**

ENTRE :

Le SYNDICAT DES EMPLOYEURS ASSOCIATIFS ACTION SOCIALE ET SANTE (SYNEAS)
3, rue au Maire - 75003 PARIS

d'une part,

ET

**LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
(CFDT)**
47/49, avenue Simon Bolivar - 75950 PARIS CEDEX 19

LA FEDERATION DES SYNDICATS SANTE ET SOCIAUX (CFTC)
34, quai de la Loire - 75019 PARIS

**LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA SANTÉ, DE LA MÉDECINE ET DE L'ACTION SOCIALE
(CFE-CGC)**
39, rue Victor Massé - 75009 PARIS

LA FÉDÉRATION NATIONALE DE L'ACTION SOCIALE FORCE OUVRIÈRE (FO)
7 passage Tenaille - 75014 PARIS

LA FEDERATION NATIONALE SUD SANTE SOCIAUX (SUD)
70, rue Philippe de Girard - 75018 Paris

d'autre part

HCB
dH
OU BL

Préambule

Le protocole 155 du 4 juillet 2014 prévoit l'évolution du régime de complémentaire santé mis en place au bénéfice des salariés des entreprises relevant des accords collectifs de travail des CHRS, afin de tenir compte notamment de la loi n° 2013-504 de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013.

A la suite de la parution du décret n° 2014-1025 du 8 septembre 2014 relatif aux garanties d'assurance complémentaire santé des salariés mises en place en application de l'article L. 911-7 du code de la sécurité sociale, les partenaires sociaux ont convenu de conclure le présent avenant aux conditions ci-après.

ARTICLE 1 – Modification de l'annexe du protocole n°155 du 4 juillet 2014 des accords collectifs CHRS

Les tableaux figurant à cet article annulent et remplacent les tableaux présents en annexes du protocole n°155 du 4 juillet 2014 des accords CHRS relatif à la complémentaire santé.

af MC3
2
DL

Annexe – Garanties collectives du régime de complémentaire santé

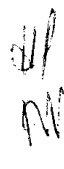
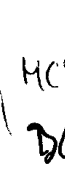
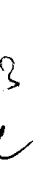
Frais d'hospitalisation		Remboursement total dans la limite des frais réels remboursement de la Sécurité Sociale inclus
Chirurgie - Hospitalisation		
Conventionnée		150% BR
Forfait hospitalier	couverture aux frais réels, actuellement : 18 € par jour	
Chambre particulière par jour		
Conventionnée	100 % des FR dans la limite de 1% du PMSS	
Personne accompagnante		
Conventionnée	100 % des FR, dans la limite de 1% du PMSS	
Frais médicaux		
Consultations - visites Généralistes		100% BR
Consultations - visites Spécialistes		150% BR
Pharmacie		100% BR
Analyses		100% BR
Auxiliaires médicaux		100% BR
Actes techniques médicaux (petite chirurgie)		125% BR
Radiologie		100% BR
Orthopédie et autres prothèses		150% BR
Prothèses Auditives		100% BR
Transport accepté par la Sécurité sociale		100% BR
Dentaire		
Soins dentaires		100% BR
Orthodontie		
Acceptée par la Ss		200% BR
Prothèses dentaires : 3 prothèses par an et par bénéficiaire maximum, et au-delà la garantie est limitée au panier de soins.		
Remboursées par la Ss : dents du sourire (incisives, canines, prémolaires)		200% BR
Remboursées par la Ss : dents de fond de bouche		150% BR
Inlays-cores		150% BR
Frais d'optique. Pour les enfants : verres + monture et lentilles, par an et par bénéficiaire. Pour les adultes : verres + monture tous les deux ans par bénéficiaire* et lentilles tous les ans par bénéficiaire.		
Verres et Montures	Grille Optique n°1	
Lentilles prescrites : Acceptées, refusées, jetables	2% du PMSS	
Actes de Prévention		
Tous les actes des contrats responsables		
* Les verres + monture sont limités à une paire tous les deux ans pour les adultes sauf changement de correction médicalement constatée		oui au ticket modérateur

HC3
PM DC

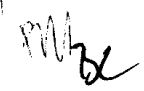
Remboursements complémentaires à la base			
Garanties OPTIONNELLES		OPTION 1 (s'ajoute au régime de base)	
Frais d'hospitalisation : avec une limite annuelle de 25% du PASS par an et par bénéficiaire soit : 9 387 € en 2014 pour le Non Conventionné		OPTION 2 (s'ajoute au régime de base)	
Chirurgie - Hospitalisation			
Conventionnée	+ 100 % de la BR	+ 100 % de la BR	
Non conventionnée	non couverte	non couverte	
Forfait hospitalier			
	couverture aux frais réels, actuellement : 18 € par jour	90 % des FR dans la limite de 300 % de la BR reconstituée	
Chambre particulière par jour			
Conventionnée			couverture aux frais réels, actuellement : 18 € par jour
Non conventionnée	+ 1 % du PMSS (soit + 31,29 €)	+ 1 % du PMSS (soit + 31,29 €)	
Personne accompagnante			
Non conventionnée	non couverte	non couverte	100 % des FR dans la limite de 3% du PMSS (soit 93.87 €)
Non conventionnée	non couverte	100 % des FR, dans la limite de 1,5% du PMSS (soit 46.94 €)	
Frais médicaux			
Consultations - visites Généralistes	20 % de la BR	100% de la BR	
Consultations - visites Spécialistes	20 % de la BR	150 % de la BR	
Pharmacie	vignettes oranges si non couvertes dans base	vignettes oranges si non couvertes dans base	
Vaccins non remboursés par la Ss	non couverte	1,5% du PMSS (46.94 €) par an et par bénéficiaire	
Analyses	non couverte	75 % de la BR	
Auxiliaires médicaux	non couverte	75 % de la BR	
Actes techniques médicaux (petite chirurgie)	non couverte	75 % de la BR	
Radiologie	non couverte	75 % de la BR	
Orthopédie et autres prothèses	non couverte	100% de la BR	
Prothèses Auditives	10% du PMSS par oreille (312,90 €; 2 oreilles par an max)	20% du PMSS par oreille (625,80 €; 2 oreilles par an max)	
Dentaire			
Orthodontie			
Acceptée par la Sécurité sociale	non couverte	100 % de la BR	
Refusée par la sécurité sociale	non couverte	250% de la BR	
Prothèses dentaires : 3 prothèses par an et par bénéficiaire maximum, et au-delà la garantie est limitée au panier de soins.			
Remboursées par la Ss : dents du sourire (incisives, canines, prémolaires)	100% de la BR	200% de la BR	
Remboursées: dents de fond de bouche	50% de la BR	150% de la BR	
Inlays-cores	100% de la BR	180% de la BR	
Non remboursées par la Sécurité sociale	non couverte	12% du PMSS (375,48 €) par dent	
Parodontologie	non couverte	5% du PMSS (156,45 €) par an et par bénéficiaire	
Implantologie	non couverte	12% du PMSS (375,48 €) par an et par bénéficiaire	
Frais d'optique. Pour les enfants : verres + monture et lentilles, par an et par bénéficiaire. Pour les adultes : verres + monture tous les deux ans par bénéficiaire* et lentilles tous les ans par bénéficiaire.			
Verres et Montures	Grille Optique n°2	Grille Optique n°3	
Chirurgie réfractive	non couverte	10% du PMSS (soit 312,90 €) par œil	
Lentilles prescrites : Acceptées, refusées, jetables	3% du PMSS (soit 93,87 €)	7 % du PMSS (soit 219,03 €)	
Frais de cures thermales (hors thalassothérapie)			
Acceptée par la Sécurité sociale	5% du PMSS (soit 154,30 €)	10% du PMSS (soit 312,90 €)	
Médecines douces (Ostéopathie, Etiopathie, Acuponcteur)			
Reconnus comme praticiens par les annuaires professionnels	3 x 25 € par an et par bénéficiaire	5 x 50 € par an et par bénéficiaire	
Ostéodensitométrie osseuse			
Par bénéficiaire	non couverte	100 € par an	
Actes de Prévention			
Patch anti-tabac	2% du PMSS (62,58 €) par an et par bénéficiaire	4% du PMSS (125,16 €) par an et par bénéficiaire	

Les verres + monture sont limités à une paire tous les deux ans pour les adultes sauf changement de correction médicalement constatée

Grille n°1 (régime de base)		Enfants < 18 ans			Adultes			
Type de Verre	Code LPP	LPP < 18 ans	Rbt SS	Remboursement Assureur par verre	Code LPP	LPP > 18 ans	Rbt SS	Remboursement Assureur par verre
Verres Simple Foyer, Sphérique								
sphère de -6 à +6	2242457, 2261874	12,04 €	7,22 €	55,00 €	2203240, 2287916	2,29 €	1,37 €	75,00 €
sphère de -6,25 à -10 ou de +6,25 à +10	2243304, 2243540, 2291088, 2297441	26,68 €	16,01 €	75,00 €	2263459, 2265330, 2280660, 2282793	4,12 €	2,47 €	100,00 €
sphère < -10 ou >+10	2248320, 2273854	44,97 €	26,98 €	95,00 €	2235776, 2295896	7,62 €	4,57 €	125,00 €
Verres Simple Foyer, Sphéro-cylindriques								
cylindre < +4 sphère de -6 à +6	2200393, 2270413	14,94 €	8,96 €	65,00 €	2226412, 2259966	3,66 €	2,20 €	85,00 €
cylindre < +4 sphère < -6 ou >+6	2219381, 2283953	36,28 €	21,77 €	85,00 €	2254868, 2284527	6,86 €	4,12 €	110,00 €
cylindre > +4 sphère de -6 à +6	2238941, 2268385	27,90 €	16,74 €	105,00 €	2212976, 2252668	6,25 €	3,75 €	135,00 €
cylindre > +4 sphère < -6 ou >+6	2206800, 2245036	46,50 €	27,90 €	125,00 €	2288519, 2299523	9,45 €	5,67 €	150,00 €
Verres Multi-focaux ou Progressifs Sphériques								
sphère de -4 à +4	2264045, 2259245	39,18 €	23,51 €	115,00 €	2290396, 2291183	7,32 €	4,39 €	160,00 €
sphère < -4 ou >+4	2202452, 2238792	43,30 €	25,98 €	135,00 €	2245384, 2295198	10,82 €	6,49 €	175,00 €
Verres Multi-focaux ou Progressifs Sphéro-cylindriques								
sphère de -8 à +8	2240671, 2282221	43,60 €	26,16 €	145,00 €	2227038, 2299180	10,37 €	6,22 €	180,00 €
sphère < -8 ou >+8	2234239, 2259660	66,62 €	39,97 €	165,00 €	2202239, 2252042	24,54 €	14,72 €	200,00 €
Monture	2210546	30,49 €	18,29 €	90,00 €	2223342	2,84 €	1,70 €	130,00 €

Grille n°2 (option 1)		Enfants < 18 ans				Adultes			
Type de Verre	Code LPP	LPP < 18 ans		Rbt SS	Rbt Ass.	LPP > 18 ans		Rbt SS	Rbt Ass.
Verres Simple Foyer, Sphérique									
sphère de -6 à +6	2242457, 2261874	12,04 €	7,22 €	60,00 €	2203240, 2287916	2,29 €	1,37 €	90,00 €	
sphère de -6,25 à -10 ou de +6,25 à +10	2243304, 2243540, 2291088, 2297441	26,68 €	16,01 €	80,00 €	2263459, 2265330, 2280660, 2282793	4,12 €	2,47 €	110,00 €	
sphère < -10 ou >+10	2248320, 2273854	44,97 €	26,98 €	100,00 €	2235776, 2295896	7,62 €	4,57 €	130,00 €	
Verres Simple Foyer, Sphéro-cylindriques									
cylindre < +4 sphère de -6 à +6	2200393, 2270413	14,94 €	8,96 €	70,00 €	2226412, 2259966	3,66 €	2,20 €	100,00 €	
cylindre < +4 sphère < -6 ou >+6	2219381, 2283953	36,28 €	21,77 €	90,00 €	2254868, 2284527	6,86 €	4,12 €	120,00 €	
cylindre > +4 sphère de -6 à +6	2238941, 2268385	27,90 €	16,74 €	110,00 €	2212976, 2252668	6,25 €	3,75 €	140,00 €	
cylindre > +4 sphère < -6 ou >+6	2206800, 2245036	46,50 €	27,90 €	130,00 €	2288519, 2299523	9,45 €	5,67 €	160,00 €	
Verres Multi-focaux ou Progressifs Sphériques									
sphère de -4 à +4	2264045, 2259245	39,18 €	23,51 €	120,00 €	2290396, 2291183	7,32 €	4,39 €	180,00 €	
sphère < -4 ou >+4	2202452, 2238792	43,30 €	25,98 €	140,00 €	2245384, 2295198	10,82 €	6,49 €	200,00 €	
Verres Multi-focaux ou Progressifs Sphéro-cylindriques									
sphère de -8 à +8	2240671, 2282221	43,60 €	26,16 €	150,00 €	2227038, 2299180	10,37 €	6,22 €	210,00 €	
sphère < -8 ou >+8	2234239, 2259660	66,62 €	39,97 €	170,00 €	2202239, 2252042	24,54 €	14,72 €	230,00 €	
Monture	2210546	30,49 €	18,29 €	100,00 €	2223342	2,84 €	1,70 €	150,00 €	

 MCB


Grille n°3 (option 2)		Enfants < 18 ans				Adultes			
Type de Verre		Code LPP	LPP < 18 ans	Rbt SS	Rbt Ass.	Code LPP	LPP > 18 ans	Rbt SS	Rbt Ass.
Verres Simple Foyer, Sphérique									
sphère de -6 à +6		2242457, 2261874	12,04 €	7,22 €	85,00 €	2203240, 2287916	2,29 €	1,37 €	125,00 €
sphère de -6,25 à -10 ou de +6,25 à +10		2243304, 2243540, 2291088, 2297441	26,68 €	16,01 €	105,00 €	2263459, 2265330, 2280660, 2282793	4,12 €	2,47 €	145,00 €
sphère < -10 ou > +10		2248320, 2273854	44,97 €	26,98 €	125,00 €	2235776, 2295896	7,62 €	4,57 €	165,00 €
Verres Simple Foyer, Sphéro-cylindriques									
cylindre < +4 sphère de -6 à +6		2200393, 2270413	14,94 €	8,96 €	95,00 €	2226412, 2259966	3,66 €	2,20 €	135,00 €
cylindre < +4 sphère < -6 ou > +6		2219381, 2283953	36,28 €	21,77 €	115,00 €	2254868, 2284527	6,86 €	4,12 €	155,00 €
cylindre > +4 sphère de -6 à +6		2238941, 2268385	27,90 €	16,74 €	135,00 €	2212976, 2252668	6,25 €	3,75 €	175,00 €
cylindre > +4 sphère < -6 ou > +6		2206800, 2245036	46,50 €	27,90 €	155,00 €	2288519, 2299523	9,45 €	5,67 €	195,00 €
Verres Multi-focaux ou Progressifs Sphériques									
sphère de -4 à +4		2264045, 2259245	39,18 €	23,51 €	170,00 €	2290396, 2291183	7,32 €	4,39 €	250,00 €
sphère < -4 ou > +4		2202452, 2238792	43,30 €	25,98 €	190,00 €	2245384, 2295198	10,82 €	6,49 €	270,00 €
Verres Multi-focaux ou Progressifs Sphéro-cylindriques									
sphère de -8 à +8		2240671, 2282221	43,60 €	26,16 €	200,00 €	2227038, 2299180	10,37 €	6,22 €	280,00 €
sphère < -8 ou > +8		2234239, 2259660	66,62 €	39,97 €	220,00 €	2202239, 2252042	24,54 €	14,72 €	300,00 €
Monture		2210546	30,49 €	18,29 €	100,00 €	2223342	2,84 €	1,70 €	150,00 €






ARTICLE 2 – Effet et durée

Le présent accord prendra effet le 1^{er} janvier 2015, sous réserve de son agrément ministériel.

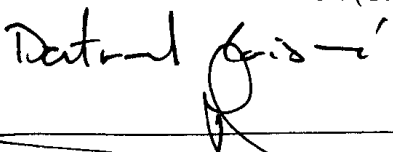
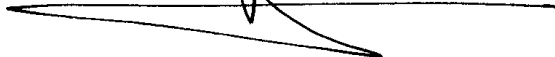
Ces dispositions s'intègrent au Chapitre 7 relatif au régime de prévoyance collectif et de retraite complémentaire des accords collectifs CHRS.

Il est conclu pour une durée indéterminée.

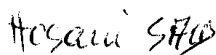
Fait à Paris, le 20 octobre 2014

ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIÉS

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SERVICES
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX (CFDT)

LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS SANTÉ ET SOCIAUX
(CFTC)

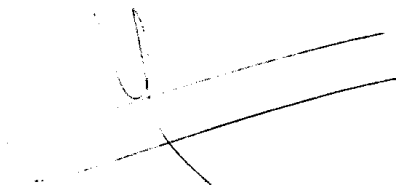




LA FÉDÉRATION NATIONALE DE L'ACTION SOCIALE
FORCE OUVRIÈRE (FO)

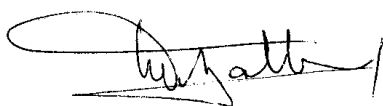
ORGANISATION SYNDICALE D'EMPLOYEURS

LE SYNDICAT DES EMPLOYEURS ASSOCIATIFS DE
L'ACTION SOCIALE ET SANTÉ (SYNEAS)



LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA SANTÉ, DE LA
MÉDECINE ET DE L'ACTION SOCIALE (CFE-CGC)

MC BATTEUX



LA FÉDÉRATION NATIONALE SUD SANTÉ SOCIAUX
(SUD)